

Annexe 2 à l'article 2, alinéa 2, lettre b

(état au 01.01.2024)

Réglementation de la JUS des droits d'accès à la Gestion centrale des personnes (GCP)

Profils GCP selon annexe 1 O GCP ¹	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 Tribunal administratif										
<ul style="list-style-type: none"> - Juges - Greffières et greffiers - Secrétaire générale ou secrétaire général - Collaboratrices et collaborateurs du secrétariat But : consulter des données personnelles actuelles et complètes pour le travail du tribunal.	X	--	--	--	X	--	--	--	--	--
Demande de droits :										
<ul style="list-style-type: none"> - Les membres du directoire du Tribunal administratif - La ou le responsable de l'informatique du Tribunal administratif 										
2 Commission des recours en matière fiscale										
<ul style="list-style-type: none"> - Juges - Greffières et greffiers - Collaboratrices et collaborateurs du secrétariat But : consulter des données personnelles actuelles et complètes pour le travail de la commission.	X	--	--	--	X	--	--	--	--	--
Demande de droits :										
<ul style="list-style-type: none"> - Les membres du directoire du Tribunal administratif - La ou le responsable de l'informatique du Tribunal administratif 										
3 Bureau d'encaissement des amendes										
Tous les collaboratrices et collaborateurs But : recouvrement de prestations financières.	X	--	--	--	X	--	--	--	--	--
Demande de droits :										
<ul style="list-style-type: none"> - La cheffe ou le chef de l'état-major des ressources de la Direction administrative de la magistrature - La cheffe ou le chef du bureau d'encaissement des amendes 										

¹ RSB [152.052](#)

Avis du Bureau pour la surveillance de la protection des données :

Date de la version	Date de l'avis
01.03.2022	17.02.2022
01.01.2024	10.10.2023